



**« Soit le médecin du travail attend que l'entreprise le sollicite pour faire de la prévention (et il peut attendre longtemps), soit il intervient ! »**

*3 questions à ... **Pierre Choasson**, médecin du travail,  
président de la Société de Médecine du Travail et d'Ergonomie  
de Lyon.*

*Entretien réalisé le 7 février 2006 par Laure Bornarel.*

### **Pourriez-vous faire le point sur la réforme de la médecine du travail ?**

Le décret de juillet 2004 réorganise les services de santé au travail. La visite médicale devient biennale, sauf pour les populations soumises à une surveillance médicale renforcée, qui bénéficient toujours d'une visite annuelle. De médecine de dépistage, la médecine du travail va pouvoir devenir médecine de prévention : les médecins seront davantage sur le terrain, avec un minimum de 150 demi-journées par an en entreprise. Ils seront épaulés par les Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) : ingénieurs, ergonomes, toxicologues ou encore épidémiologistes qui possèdent au minimum un Bac + 3 en santé et sécurité. Les IPRP interviendront généralement sur proposition du médecin du travail, qui reste le pivot du système. Une approche pluridisciplinaire de la santé au travail et l'augmentation du temps de présence des préventeurs sur le terrain deviennent ainsi privilégiés. L'objectif est de mieux évaluer les risques professionnels et de développer la prévention primaire, qui consiste à agir le plus en amont possible.

### **Cette réforme semble aussi répondre à la question de la baisse de la démographie médicale... ? Comment envisagez-vous l'avenir de la profession ?**

C'est l'objectif inavoué ! Comment gérer la pénurie de médecins du travail ? Nous sommes actuellement 7 000 en France et il manquerait déjà au minimum 500 postes. Pour vous donner un ordre de grandeur, à Lyon, il y a 20 ans, on formait une quarantaine de médecins du travail chaque année. Aujourd'hui, nous avons droit à 2 postes par an ! Sans parler des nombreux départs à la retraite. On s'achemine vers une mort démographique médicale... Autre fait marquant : la profession se féminise. 70% des médecins du travail sont des femmes. La souplesse des horaires et la possibilité de travailler à temps partiel les séduisent. C'est un enrichissement pour la profession, notamment en entreprise, car le mode relationnel avec l'employeur est souvent plus aisé lorsque le médecin du travail est une femme... A terme, les effectifs de la médecine du travail vont se réduire au moins de moitié. Je pense que l'encadrement législatif devra s'adapter pour concentrer la surveillance sur les risques majeurs et industriels, comme en Allemagne.

### **Quel est l'apport du médecin dans l'organisation du travail ?**

Soit le médecin attend que l'entreprise le sollicite pour faire de la prévention (et il peut attendre longtemps), soit il intervient ! Il faut donner l'habitude d'être considéré comme un consultant interne en organisation, que ce soit au niveau micro pour l'adaptation d'un poste, ou au niveau macro pour des pratiques plus globales. Les entreprises ne se servent pas suffisamment de nous... Pourtant, lorsque les gens sont bien dans leur boulot, ils bossent mieux et l'entreprise s'y retrouve ! La difficulté reste de motiver les dirigeants. La plupart sont soumis à des contraintes économiques tellement fortes que la santé de leurs salariés est loin d'être leur priorité. La généralisation de l'appel à des intérimaires renforce la tendance. Or, sans même parler du bien-être au travail, il y a un véritable intérêt financier à garder les salariés en bonne santé ! Le problème est que PME et TPE ne sont pas directement pénalisées par le nombre d'accidents du travail qui se produisent dans leurs murs : elles versent à la CRAM une cotisation annuelle moyennée sur l'ensemble du secteur. Cela reste indolore pour elles. Ce n'est pas le cas des moyennes et grandes entreprises, qui, elles,



**Millénaire3**

**Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon**

payent au coût réel. Mais là aussi, il vaudrait mieux indexer les cotisations sur les investissements faits (ou non) dans les moyens de prévention, car certaines entreprises font pression sur leurs salariés pour qu'ils ne déclarent pas leur accident de travail ! La prévention devrait être jugée sur les moyens mis en œuvre et non les résultats. Cela éviterait ce type d'effets pervers.